

# la lettre

n°4  
septembre 2008

du SAGE Yèvre-Auron



## édito

Tout au long des siècles passés, les générations qui nous ont précédés ont cherché par tous les moyens à évacuer l'eau le plus rapidement et le plus complètement possible.

Il s'agissait de lutter contre les fièvres et toutes les maladies portées par l'eau, "d'assainir" pour juguler la tuberculose notamment. Mais il s'agissait aussi et surtout de forcer la production agricole, de rendre utiles le maximum de terres, tant la recherche de la suffisance alimentaire a longtemps été l'enjeu vital de chaque territoire. Il s'agissait également de réduire la problématique « inondation » et d'accélérer l'évacuation des crues.

Plus récemment, la mécanisation et les nouvelles pratiques culturales ont eu raison de bien des haies vives, des végétations de rive des ruisseaux, des talus, des bosquets isolés.

Les cours d'eau sont devenus petit à petit de véritables canaux d'évacuation, souvent enserrés au milieu d'un urbanisme qu'ils attirent.

La nature doit reprendre la main.  
Elle est le meilleur bureau d'étude  
pour le retour à un bon état général des eaux  
qui est l'objectif pour 2015.

C'est demain.



Yvon Beuchon  
Président de la CLE

## sommaire

- > 2 & 3 Dossier :  
L'hydromorphologie  
des cours d'eau
- > 3 La cellule ASTER  
du Cher
- > 4 En bref & Agenda



Le réseau  
hydrographique

# L'hydromorphologie des cours d'eau

## Quelques constats

(d'après l'état des lieux du SAGE Yèvre Auron – déc 2005)

Pour répondre à certains besoins de l'activité humaine, les rivières ont vu depuis des décennies leurs caractéristiques fortement modifiées par des interventions lourdes : chenalisation, extraction de matériaux, implantation de barrages et de seuils.

Sur les 2/3 d'un linéaire total d'environ 500 km, les cours d'eau du SAGE Yèvre – Auron portent les stigmates de ces pratiques antérieures : ils présentent un profil recalibré, rectifié et curé. Seules trois rivières sur le bassin ont été peu remaniées : le Barangeon, le Colin et le Moulon.

De plus, le grand nombre d'ouvrages hydrauliques, en moyenne un tous les 2 km, témoigne de la forte pression exercée par l'homme sur les cours d'eau du bassin. 80 % de ces ouvrages ne sont pas franchissables par les poissons ou ne le sont que très difficilement.

Cette altération physique des milieux et des contextes piscicoles, conjuguée aux problématiques de qualité et de quantité de l'eau font que la situation générale peut être qualifiée de perturbée voire dégradée. Cela constitue un frein à l'atteinte de l'objectif de bon état écologique des eaux en 2015, fixé par la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE).

**Un des enjeux du SAGE est donc de préserver et restaurer les milieux aquatiques, ce qui contribuera à réguler les problématiques de quantité et à améliorer la qualité de la ressource en eau.**



## Qu'est-ce que l'hydromorphologie ?

L'hydromorphologie caractérise la forme de la rivière et la façon dont elle transporte les sédiments. Autrement dit, c'est le résultat de l'ensemble des caractéristiques physiques de la rivière : le lit, les berges et leur végétation, le tracé (rectiligne ou sinueux), la vitesse du courant et le transport de sédiment.

## 2 Pourquoi agir sur l'hydromorphologie ?

La physionomie du cours d'eau évolue naturellement dans le temps et dans l'espace : le lit se déplace, la composition et la densité de la végétation varient. Des zones à écoulement rapide alternent avec des zones plus calmes. Cette mosaïque conduit à une diversité faunistique et floristique.

Lorsque les caractéristiques hydromorphologiques sont peu ou pas artificiellement modifiées, la rivière assure de nombreuses fonctions :

- grâce à la variabilité des écoulements et des substrats du lit, la rivière présente un fort pouvoir d'auto-épuration ;
- la végétation des rives joue un rôle de filtre, qui limite les apports du bassin versant dans la rivière (sédiments et matières dissoutes) ; elle permet également de stabiliser les berges ;
- le lit et les berges de formes diversifiées offrent un milieu de vie pour de nombreuses espèces liées à l'eau (faune et flore).

Ainsi, agir sur l'hydromorphologie peut être un axe majeur d'intervention pour préserver les milieux aquatiques. Les actions de restauration à mener doivent alors cibler la morphologie (lit, berges, ripisylve), la continuité de la rivière (libre circulation des espèces et des sédiments) et le régime hydrologique.

## 3 Comment organiser la restauration et l'entretien d'un cours d'eau ?

### Les différentes étapes

#### ■ comprendre les problèmes

Avant toute intervention sur une rivière, il est essentiel de mener une réflexion globale. A ce stade, il est indispensable de prendre en compte les objectifs fixés par la Directive cadre sur l'eau. Il faut ainsi analyser l'état de la rivière et des affluents dans leur ensemble ainsi que les usages et les contraintes autour des cours d'eau. Cela permet de définir des opérations de restauration et d'entretien, dans le cadre d'un programme cohérent et échelonné dans le temps et dans l'espace.

#### ■ mettre en œuvre les solutions

Une fois le programme établi, il faut passer à l'étape suivante : la réalisation des opérations. Si les techniques de restauration sont aujourd'hui bien éprouvées, la principale difficulté est de trouver un porteur de projet. La structure la plus adaptée pour conduire et financer ces actions semble être le syndicat de rivières. Elle permet une mutualisation des moyens financiers à un niveau intercommunal et la poursuite d'un objectif commun d'intérêt général pour la préservation des milieux aquatiques et ainsi de la ressource en eau.

#### ■ évaluer les résultats

Il est primordial d'évaluer l'effet des opérations réalisées à l'aide d'indicateurs (qualité de l'eau, peuplements d'invertébrés et de poissons). Ces indicateurs permettent de juger de l'efficacité du programme et éventuellement d'ajuster les actions restant à mener. Les résultats obtenus sont liés également au temps de réponse du milieu. Il ne faut pas oublier que quarante ans d'interventions lourdes peuvent difficilement s'estomper en quelques années...

### Un outil

#### ■ le contrat restauration - entretien (CRE)

Depuis 1997, cet outil de l'agence de l'eau Loire - Bretagne permet de mettre en œuvre des actions sur les milieux aquatiques, à l'échelle d'un cours d'eau et de ses affluents.

C'est un contrat conclu pour une durée de 5 ans entre l'agence de l'eau, le maître d'ouvrage de l'opération de restauration et les partenaires techniques et financiers du projet.

Ce contrat permet de se fixer des objectifs de restauration, de bénéficier de financements des différents partenaires et d'un appui technique efficace. Il est conclu à l'issue de la réalisation d'une étude préalable des cours d'eau.

### Un référent

#### ■ le technicien de rivière

Le technicien de rivière est l'interlocuteur privilégié sur les questions liées à la gestion des milieux aquatiques. Il assure la planification, la coordination, l'organisation des travaux de restauration et d'entretien et enfin l'évaluation.

Il a aussi un rôle d'animation et d'information auprès des riverains, des acteurs de l'eau du territoire et aussi de la Commission Locale de l'Eau. Des possibilités de financement de cet emploi existent auprès de la Région Centre et de l'agence de l'eau.



**Le type et l'importance de la restauration sont fonctions des caractéristiques des cours d'eau**



partenaires

## La cellule ASTER du Cher

L'ASTER a pour vocation l'Assistance et le Suivi Technique pour l'Entretien et la Restauration des milieux aquatiques. A ce titre, et dans l'objectif d'une gestion globale plus pertinente des milieux aquatiques, la cellule animation de l'ASTER du Cher, peut assister les maîtres d'ouvrages dans leurs projets au travers de ses missions de conseil, d'expertise technique, de coordination, de programmation et de suivi au niveau départemental.

Ses actions regroupent ainsi :

- l'information et le conseil concernant les études ou les

travaux à entreprendre (coordination, choix techniques, programmes d'actions, etc.) ainsi que sur les possibilités de financement ;

- l'avis technique sur les dossiers de demande de financement par le Conseil général du Cher et l'agence de l'eau Loire - Bretagne, précédé par une visite du site si nécessaire, en relation avec les différents intervenants ;
- l'appui technique au maître d'ouvrage dans le cadre des études globales préalables ou dans l'élaboration et le suivi de programmes pluriannuels (cahier des charges, consultation, réalisation, etc.).

### La Commission Locale de l'Eau

suite aux élections de mars, verra sa composition évoluer, essentiellement au sein du collège des élus locaux. Un arrêté préfectoral a été pris le 13 août 2008. La CLE se réunira le 30 septembre sous la présidence de M. Beuchon pour élire le nouveau Bureau. Cette procédure est encadrée par le décret d'application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques relatif au SAGE et la circulaire associée parue fin avril.

### L'étude "tendances et scénarios"

est suspendue le temps de ce renouvellement et sera relancée dès que possible.

### Les commissions thématiques

continuent leur travail sur l'extension de la gestion volumétrique avec la réalisation d'une étude visant à améliorer la connaissance du fonctionnement du bassin de l'Airain. Aussi, une réflexion est en cours sur les actions qui pourraient être menées pour l'amélioration de l'état hydromorphologique des cours d'eau.



### Contacts des partenaires du SAGE

Agence de l'eau • M. BESSEY • Tél. : 02 38 25 08 47  
 MISE 18 • M. PETITGUYOT • Tél. : 02 48 23 75 02  
 DIREN Centre • M. VERLEY • Tél. : 02 38 49 91 91  
 Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques • M. BOUTEVILLAIN • Tél. : 02 48 21 32 79  
 Chambre d'agriculture • Mme BESSIN • Tél. : 02 48 23 04 95  
 Nature 18 • Mme MITERNIQUE • Tél. : 02 48 70 76 26  
 Fédération de Pêche • Tél. : 02 48 25 54 07  
 Conservatoire du Patrimoine Naturel (CPN) • M. DOITRAND • Tél. 02 48 83 00 28  
 Syndicat des irrigants • M. SENNEQUIER • Tél. 02 48 23 45 80  
 Conseil général du Cher - ASTER • Mme GUILLOT • Tél. 02 48 25 24 64



### Ensemble, prenons soin de l'eau

Jusqu'au 15 octobre 2008, l'agence de l'eau Loire - Bretagne organise une vaste **consultation auprès du public sur l'eau et les milieux aquatiques**.



#### Un cadre européen

Conformément à la Directive cadre européenne sur l'eau, l'agence de l'eau propose un questionnaire relatif au projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), pour savoir ce que pense le public de ce document stratégique.

#### Le projet de SDAGE

Ce schéma a pour objet principal de protéger l'eau et les milieux aquatiques, et de satisfaire l'ensemble de nos besoins en eau. Pour ce faire, le SDAGE fixe de nombreux objectifs : repenser l'aménagement des cours d'eau, restaurer les milieux aquatiques, limiter l'utilisation des engrais et des pesticides, maîtriser les prélèvements d'eau, préserver les zones humides, etc. Il est le fruit d'un important travail de concertation entre tous les acteurs de l'eau du bassin Loire - Bretagne. Un programme de mesures l'accompagne. Ce sont des actions précises, chiffrées, localisées, qui vont permettre d'atteindre ces objectifs. Le SDAGE finalisé s'imposera à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau.

#### Les moyens

Chacun est invité à donner son avis via le questionnaire reçu dans chaque boîte aux lettres en mai et le site Internet dédié [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr). Il est possible également d'envoyer une contribution écrite à l'agence de l'eau à Orléans.



#### Après la consultation

Le comité de bassin Loire - Bretagne analysera l'ensemble des avis exprimés et complètera au besoin le projet de SDAGE, dont il adoptera la version finale fin 2009.

Vous pouvez retrouver des informations pratiques sur le SAGE Yèvre Auron sur le site Internet [www.gesteau.fr](http://www.gesteau.fr)



### Commission Locale de l'Eau Yèvre-Auron

Cellule Animation du SAGE  
 Contact : Vincent Cadoret - animateur  
 Conseil Général du Cher  
 DDDEA, Service Environnement  
 Place Marcel Plaisant - 18023 Bourges Cedex  
 Tél. 02 48 25 24 73 - Fax 02 48 25 24 76  
 Mail : [sage.yevre-auron@cg18.fr](mailto:sage.yevre-auron@cg18.fr)

Directeur de la publication : Yvon Beuchon  
 Rédacteur en chef : Vincent Cadoret  
 Comité de rédaction : Groupe communication du SAGE  
 Crédit photos : Conseil général du Cher  
 Conception & réalisation : Quadrilatère communication  
 Imprimerie : Conseil général du Cher  
 N° ISSN en cours - Dépôt légal : Septembre 2008